

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

RÉGIE ASSAINISSEMENT
NORD CARAÏBES
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 9 DECEMBRE 2016

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 2 DECEMBRE 2016

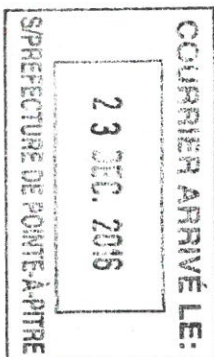
DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2016-08

OBJET : Création du poste de Directeur Général Adjoint

affichée le

L'an deux mil seize, neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le deux décembre deux mil seize, s'est réuni à Labrousse Gosier sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph		excusé	
M. LYCAON Célestin	X		
M ^{me} OBERTAN Pamela		excusé	
M. REINETTE Pierre	X		
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line	X		



RENDUE EXECUTOIRE,
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Denis CORNEILLE.

Le Président

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L.2221-10 que les régies dotée de la personnalité morale soient administrées par un conseil d'administration et un directeur désignés dans les même conditions.

Les membres du bureau du Conseil d'Administration, réuni lors d'une séance de travail en date du mardi 29 novembre 2016, ont souhaité la création d'une Direction Générale Adjointe afin d'optimiser la gestion et le fonctionnement de la Régie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/042 portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;

Vu les statuts de la régie RéNoC-Assainissement ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de Directeur Général Adjoint de la régie RéNoC-Assainissement afin d'optimiser son fonctionnement ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents

DECIDE

ARTICLE 1: DE CREER le poste de Directeur Général Adjoint de la Régie à personnalité morale et autonomie financière pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'Assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, RéNoC-Assainissement ;

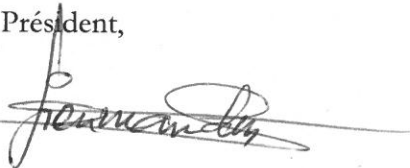
ARTICLE 2: Le Président de RéNoC-Assainissement est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait à Gosier, le 9 décembre 2016

DEPARTEMENT
Régie Assainissement
Nord Caraïbes
RéNoC-Assainissement
GUADELOUPE

Le Président,



Rénalt SIOUMANDAN

